

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. CHOBRIAT J.J. LEFEVRE. JUSSERANT D. PANNETIER G. DEROSIER A. Mme GUILLAUD C. formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs JOUR Thierry, REYNAUD Thomas

Absent non-excuse : Mme Angéline ROUVERA

Pouvoirs : M. JOUR Thierry à Mme MONTGUILLON Isabelle
M. REYNAUD Thomas à M. REUILLER Alain

Date de la convocation : 28 mars 2024

M. PANNETIER Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 a été adopté par les membres du conseil municipal.

DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 :

Madame le Maire donne lecture de l'état 1259 sur la notification des taux d'imposition directes locales pour 2024 à savoir :

- Taxe foncière bâti : 27,99%
- Taxe foncière non-bâti : 13,48%
- Taxe d'habitation (uniquement résidences secondaires) : 4,77%

Le maire demande à son conseil de passer au vote, le conseil, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de maintenir les taux d'imposition comme proposés. Il précise que le budget 2024 sera établi avec les chiffres indiqués, à savoir 52033€ de ressources fiscales et 78 478€ d'allocations compensatrices. Le conseil délibère à l'unanimité.

DELIBERATION VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions faites avant le 28 février 2024 avec le Cerfa officiel comme prévu.

Le conseil décide par 10 voix pour 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Jeunes sapeurs-pompiers de Voves 250,00€
- Gym de Janville / Toury 30€
- Prévention routière 100€

VOTE DU CFU ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DE LA COMMUNE :

Après avoir pris connaissance du CFU 2023 de la Commune, présenté et établi par les Trésoreries de les Villages Vovéens et de Châteaudun, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Le CFU de l'exercice 2023 de la commune est présenté par Madame Isabelle MONTGUILLON, Maire. La présidence est donnée à M. LEFEVRE Michel, doyen de la séance pour le faire voter. Le CFU 2023 de la Commune est approuvé par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture 2023 s'élevant à 163 597,13 €.
- un excédent d'investissement de clôture 2023 s'élevant à 7 718,39 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture 2023 pour un montant de 163 597,13 € au 002 (résultat de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2024 et l'excédent d'investissement de clôture 2023 pour un montant de 7 718.39 € au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) du Budget Primitif 2024.

VOTE DU CFU ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SERVICE DE L'EAU :

Après avoir pris connaissance du CFU 2023 du Service de l'Eau, présenté et établi par les Trésoreries de les Villages Vovéens et de Châteaudun, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Le CFU de l'exercice 2023 du Service de l'Eau est présenté par Madame Isabelle MONTGUILLON, Maire. La présidence est donnée à M. LEFEVRE Michel, doyen de la séance pour le faire voter. Le CFU 2023 du Service de l'Eau est approuvé par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de clôture 2023 s'élevant à 25 933,30 €.
- un excédent d'investissement de clôture 2023 s'élevant à 21 470,43€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation de clôture 2023 pour un montant de 25 933,30 € au 002 (résultat de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2024 et l'excédent d'investissement de clôture 2023 pour un montant de 21 470,43 € au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) du Budget Primitif 2024.

VOTE DU PRIX DU M3 D'EAU POUR 2025 :

Madame le Maire donne lecture des tarifs du m3 d'eau et de la location du compteur votés pour 2024 qui sont 1,25€/m3 et 11€ pour la location.

Après discussions et réflexions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du m3 d'eau de 0,15€, le prix du m3 d'eau passera pour 2025 à 1,35 € et la location du compteur à 11€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE :

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 398 772,86 € et en dépenses et recettes d'investissement à 197 965,00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE DE L'EAU :

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 89 838,38 € et en dépenses et recettes d'investissement à 54 459,61 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 du service de l'eau par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

VOTE TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2025 :

Madame le Maire informe son conseil que la Communauté de Communes Cœur de Beauce fait savoir à la commune, que le taux de la taxe d'aménagement communal va être revoté en conseil communautaire.

De ce fait, la commune doit se prononcer sur le maintien ou l'augmentation du taux de la taxe qui est de 2% actuellement sur Prasville.

Après discussions, le conseil municipal décide de maintenir cette taxe à 2% pour 2025.

DELIBERATION LICENCE 4 :

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur la location de la licence 4 à Madame Eva GOTTELAND pour l'ouverture de son restaurant la Prasvillerie.

Après discussions et réflexions, le conseil décide, à l'unanimité, de louer sa licence 4 à Madame Eva GOTTELAND à 600€ par an. Un contrat de location avec certaines clauses sera étudié et réalisé par un notaire.

Dans l'attente, la mairie va prendre contact avec Eure et Loir Ingénierie pour avoir les informations exactes pour la réalisation de ce contrat.

DELIBERATION PRIME POUVOIR D'ACHAT :

Madame le Maire informe son conseil, qu'il est possible suivant une circulaire du Centre de Gestion de faire bénéficier certains agents de la commune d'une prime de pouvoir d'achat suivant le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Elle peut être instituée par délibération après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui se réunira la prochaine fois le 17/06/24. Le Maire précise que

cette prime est attribuée aux agents publics (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuels) qui remplissent des conditions cumulatives. Cette prime sera proratisée selon la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné et selon la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime devra être versée au plus tard en juin 2024. Le conseil décide d'instituer la prime et de saisir le CST du Centre de Gestion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le maire informe son conseil qu'une personne de l'entreprise AGORESPACE est passée faire une inspection sur le city stade sans prévenir la mairie et ils proposent un devis pour un contrat d'entretien. Madame le Maire rappelle que le city stade est contrôlé par DEKRA une fois par an. Il ne sera pas donné de suite à cette proposition.
Concernant les jeux des enfants sur le parc, il y en a un qui est abîmé, la mairie va faire le nécessaire pour qu'il soit réparé ainsi que la pancarte d'un panier de basket.
- Voir pour l'installation de radars pédagogiques.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 21 heures 26.